



COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 1 sur 15

<u>Date</u>	10 Juin 2025
<u>Horaires</u>	08h30
<u>Lieu</u>	Salle Martine DUCOURET

Monsieur MANGOT ouvre la séance à 8h30.

La séance commence normalement avec l'approbation des PV précédents, Madame MESNAGE informe le secrétaire CSE que les 2 derniers PV de 2024 lui ont été adressés. Madame MESNAGE finit de relire celui de mars 2025, généré par l'IA.

Le secrétaire CSE confirme. FO insiste pour rattraper le retard important sur les PV d'instances pendant la période estivale.

Monsieur MANGOT précise que l'enjeu est d'avoir rattrapé le retard en septembre.

I. Points Direction

- Pour délibération

1. Organisation soignante des maisons thérapeutiques (retiré de l'ODJ, sera présenté ultérieurement).
2. Organisation des aides-soignantes de l'HAD - Présentation Mme GLOANEC et Mme DINAHET (cf. document joint).

La présentation porte sur la réorganisation des soins de l'Hospitalisation À Domicile (HAD). Cette réorganisation s'inscrit suite à la fusion des deux HAD au 1^{er} janvier 2021. L'antenne SMDB a été absorbée par le CHAB, sachant qu'elle n'avait pas le même fonctionnement.

A l'automne 2024, un travail a été mené avec l'ANAP (Agence Nationale d'Appui à la Performance) qui a permis de réfléchir à la répartition des lits sur les antennes.

Monsieur MANGOT remercie Mme GLOANEC et Mme DINAHET pour leur présentation et demande s'il y a des questions.

CGT - que veut dire PAG ?

Madame RIVAT-CACLARD - ce sont des postes d'auto-gestion.

FO - comprend la nouvelle répartition des lits des HAD proportionnellement aux bassins de population. Les lits sur Aunay étaient toujours occupés ?

En revanche, FO dénonce la suppression d'un poste AS, soit un passage de 10 à 9 AS pour 52 lits. La suppression de celui-ci va augmenter la charge de travail, notamment sur Aunay avec 8 lits en plus, à effectif constant.

Madame DINAHET - le taux d'occupation était supérieur à 100%, cela n'a pas été toujours le cas.



COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 2 sur 15

FO - fait le constat que les tournées des AS sur le site d'Aunay passent à 7 patients par AS dans un bassin géographique étendu.

Madame DINAHET - précise qu'il y a une augmentation des effectifs sur Aunay. Pour le calcul des tournées, une partie des patients est prise en charge en EHPAD, dans lequel il n'y a pas de nursing. Cette nouvelle organisation tient compte de cette prise en charge en EHPAD.

FO - combien de personnes relèvent de l'HAD sur les EHPADs ?

Madame DINAHET - 1 ou 2 personnes sur Villers. Les EHPADs de secteur sollicitent davantage l'HAD que les EHPADs du Bessin.

FO - il y aura forcément une surcharge de travail.

Madame RIVAT-CACLARD - il y a une réorganisation différente, les agents sont présents au moment où on en a réellement besoin. Les fiches de poste vont être retravaillées.

FO - il y aussi la suppression de la tournée doublée.

Madame DINAHET - tous les patients n'ont pas besoin d'être pris en charge par 2 soignants. La tournée a été réorganisée avec un binôme pour 1 ou 2 patients.

Madame GLOANEC - au-delà des horaires, cela sera une manière différente de travailler. Les IDEC vont être réellement dans la réflexion et la coordination avec les AS.

FO - la mutualisation entre Aunay et Bayeux est déjà effective. Comment envisagez-vous le coût pour les agents qui changent d'affectation avec du temps de travail et des frais kilométriques supplémentaires ?

Madame DINAHET - le coût matériel est assuré par l'HAD, les agents prennent une voiture de l'antenne pour aller travailler.

FO - demande que le temps de trajet soit du temps de travail. Il n'y a pas de raison que les agents soient sur une forme de bénévolat lors d'un changement de poste subit. Cela a été négocié par FO pour les collègues du SSIAD.

Madame MESNAGE - cela a été fait quand pour le SSIAD ?

Madame RIVAT-CACLARD - il y a 1 an, au mois de décembre.

Madame MESNAGE - il a été acté que le temps de trajet était du temps de travail ?

FO - non, ce sont les tournées qui sont réduites et adaptées au temps de travail et les agents arrivent plus tard sur le poste. Il n'est pas forcément très aisés d'adapter les tournées.

Madame MESNAGE - combien d'agents sont concernés par cet éloignement géographique ?

Madame DINAHET - en fonction de l'activité, 3 agents.



COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 3 sur 15

Madame MESNAGE - se souvient que cela a été acté en instance.

FO - de quelle manière pensez-vous procéder ?

Madame MESNAGE - il faut voir les conséquences sur les tournées, cela va forcément réduire le temps soignant.

Monsieur MANGOT - il faut le prendre en compte.

CFDT - cette réorganisation était nécessaire, le point positif est le suivi par les sondages d'opinion, le recueil de ressenti des professionnels et la satisfaction des usagers. La prise en compte du temps de trajet doit être revue.

FO - si le sondage d'opinion est négatif à 6 mois, l'organisation sera retravaillée ?

Madame RIVAT-CACLARD - l'organisation sera revue mais les objectifs seront les mêmes.

FO - sur les points de vigilance et les indicateurs, pourquoi les AT et les maladies professionnelles ne sont pas retenus ?

Madame MESNAGE - on peut suivre tout ce que l'on veut.

FO - les surcharges de travail risquent d'augmenter les AT et les maladies professionnelles.

Madame RIVAT-CACLARD - avant de passer en longue maladie, il y aura des arrêts ponctuels, c'est ce qui nous alertera.

FO - on parle de la maladie imputable qui n'est pas forcément de la maladie ordinaire. Comment sera géré l'absentéisme ?

Madame DINAHET - si absentéisme ponctuel, le poste de jour peut remplacer.

Madame GLOANEC - c'est à formaliser, c'est une piste de travail.

Monsieur MANGOT - lorsque l'on suit les données, le taux d'occupation de l'HAD fluctue.

Madame DINAHET - c'est une adaptation des plannings quasi quotidienne.

CFDT - page 9 sur le cycle d'Aunay, demande pourquoi le temps planifié répéritable est en négatif.

Madame RIVAT-CACLARD - à 80%, c'est 0h17/semaine de planifié en trop.

Monsieur MANGOT propose de passer au vote

VOTE : FO 8 voix CONTRE - CGT 2 voix ABSTENTION - CFDT 1 voix ABSTENTION.

COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 4 sur 15

3. Valorisation des formations internes - Présentation Madame MESNAGE (cf. doc. joint).

Madame Mesnage - 2,1% de la masse salariale est consacrée au plan de formation, ce qui est une obligation légale. Les fonds sont collectés et gérés par l'ANFH. Dans ce cadre, elle prend en charge les frais de déplacement et d'hébergement, les frais pédagogiques et les frais de traitement.

Afin d'optimiser les crédits du plan de formation, l'ANFH propose de valoriser les formations organisées en interne. Si les crédits du plan de formation ne sont pas consommés en totalité, les fonds repartent pour être redistribués.

FO - rappelle qu'il a voté favorablement pour le plan de formation car il y a une baisse des frais de traitement et l'augmentation des études promotionnelles. Cette nouvelle mesure va dans le même sens. C'est une optimisation financière, sans impact sur les collègues tout en permettant d'être bon élève pour l'ANFH par diminution des frais de traitement. L'ANFH validera ainsi plus facilement nos EP au regard des efforts fournis sur le plan de formation.

Madame MESNAGE - l'intérêt est de ne pas rendre d'argent car l'Etat est prêt à le ponctionner sur les budgets de l'ANFH.

Monsieur OLLIVIER - il est important de valoriser nos formations et nos formateurs.

Madame RIVAT-CACLARD - c'est mettre en exergue la compétence de nos professionnels.

Madame MESNAGE - sur la manutention des patients, on a formé nos propres professionnels pour être formateurs car le CHAB n'était pas satisfait des organismes.

CFDT - comment sont valorisées les formations pour le formateur ?

Madame MESNAGE - il n'y a pas de valorisation spécifique, on reverra les LDG sur une fonction de référent, à défaut cela peut être considéré comme une expertise.

VOTE : FO 8 voix POUR - CGT 2 voix POUR - CFDT 1 voix POUR.
POUR A L'UNANIMITE

FO - en profite pour rappeler la journée thématique ANFH sur les réseaux sociaux qui aura lieu le 20 novembre. Il paraît important de sensibiliser le personnel aux risques liés aux réseaux sociaux genre WhatsApp ainsi qu'à la confidentialité de données.

- Pour information

1. Clôture de l'exercice 2024

Monsieur MANGOT - la clôture d'exercice sera présentée au Conseil de surveillance et sera certifiée par les commissaires aux comptes. L'hôpital dépasse les 100 millions de recettes depuis 3 ans, à ce titre le CHAB rentre dans le critère des établissements qui doivent avoir une certification de leurs comptes.

Madame SINANG - présente la situation financière du CHAB. (cf. doc. joint).



COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 5 sur 15

Le CHAB présente un résultat déficitaire global, tous budgets confondus, de - 8,650 millions d'euros. L'établissement a perçu une aide en trésorerie de presque 4,4 millions d'euros, 4 millions d'euros pour le budget principal, 300 000 euros pour le budget de l'EHPAD et 81 000 euros pour le budget du SSIAD. Sans ces aides en trésorerie, le déficit aurait atteint 13 millions d'euros.

Pour rappel, 2024 a été la dernière année de mise en place du dispositif de sécurisation modulée de l'activité (SMA), qui a suivi les 3 années de garantie de financement post-Covid.

Pour 2024, l'ARS a notifié 33 millions d'euros pour l'activité MCO et 3,6 millions d'euros pour l'activité HAD.

Ces recettes n'intègrent pas la nouvelle activité du CSG, avec l'ouverture de 10 lits en 2024.

Sans ces aides, l'établissement aurait perdu 707 000 euros pour l'activité MCO et 75 000 euros pour l'activité HAD.

Le déficit du budget principal s'élève à 7,2 millions d'euros, soit une aggravation par rapport au budget exécutoire qui prévoyait un déficit de 5 millions d'euros. L'aggravation du déficit est liée à un accroissement de charges, notamment de personnel avec les évolutions salariales et une progression plus lente des recettes.

Auparavant, les évolutions étaient compensées par des notifications spécifiques. Elles sont désormais intégrées dans les tarifs.

Monsieur MANGOT - l'évolution nationale touche l'ensemble des professionnels. Les établissements de taille moyenne en zone semi-rurale comme Bayeux sont particulièrement fragilisés, on nous demande de répondre à des besoins de santé publique. C'est-à-dire, le maintien de la réanimation, maternité et pédiatrie. Ces services génèrent environ 2 millions d'euros de déficit par an. Les coûts par service vous seront donnés lors d'une prochaine présentation.

Cela renvoie à la manière dont sont financées certaines activités en France.

FO - on peut faire toute l'activité que l'on veut dans ces services mais ils ne sont pas dimensionnés pour faire de l'argent.

Madame SINANG - le financement actuel est de 45% de T2A et 55% de dotations.

CGT - où en est le CHAB par rapport à des établissements équivalents ?

Monsieur MANGOT - on est dans les mêmes difficultés que d'autres. En Normandie, la dette URSSAF représente un demi-milliard d'euros. La T2A n'est pas adaptée à toutes les activités.

FO - pourquoi n'avons-nous jamais les documents avant la séance ? nous vous les réclamons systématiquement mais en vain.

Cela permettrait d'avoir du temps pour une analyse.

Monsieur MANGOT - il n'y a pas de volonté à ne pas les envoyer.

FO - et ?

FO - que sait-on de l'activité du début de l'année 2025 ?

Monsieur MANGOT - janvier est légèrement inférieur à 2024, février est nettement moins bon (impact des vacances scolaires) mars et avril sont plus dynamiques. Cela ne suffit pas pour en dégager une tendance.

COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 6 sur 15

FO - on peut être inquiets avec les fermetures de lits de SMR G.

CGT - quels sont les services les plus dynamiques ?

Monsieur MANGOT - le CSG fonctionne très bien avec un taux d'occupation maximal et une durée moyenne de séjour de 9-10 jours, on est au-delà des 35% d'entrées directes. A l'automne, il a été constaté des lits disponibles dans les services de médecine.

Madame SINANG - les services HDJ sont plus dynamiques.

CGT - quels sont les services qui fonctionnent le moins ?

Monsieur MANGOT - l'HAD avec un taux d'occupation de 70-73%

2. Suivi des effectifs IDE (absentéisme, remplacements et recrutements) – Présentation Madame OZANNE et Monsieur MANGOT (cf. doc. joint).

Monsieur MANGOT - on a fait un focus sur le métier d'infirmier qui est en tension actuellement. Il y a une tendance à l'augmentation de l'absentéisme depuis juin 2024, avec un pic arrivant plus tôt avant l'été. On constate l'augmentation des arrêts maladie ordinaire, des AT, maladies professionnelles et des accidents de trajet.

Madame OZANNE - un nouveau système de remplacement, le pool RLD, a été mis en place à l'automne 2024, remplaçant l'ancien SIC (Service Infirmier de Compensation) par un système de couverture de longue durée.

Monsieur MANGOT - le recrutement infirmier est un profil de professionnels avec la plus forte tension. Cela a conduit à la fermeture de 17 lits du SMRG en mai.

Madame OZANNE - il y a une forte attractivité des jeunes diplômés pour le pôle MCO ainsi que pour le CSG. Pour la psychiatrie, pas de turn-over.

Monsieur MANGOT - pour 2024, on était à deux professionnels entre les départs et les arrivées. Le CHU de Caen a créé 49 postes PNM pour l'ouverture de services et Saint-Lô a également recruté.

Pas de recrutements cette année pour le CHU de Caen et Saint-Lô, si ce n'est un besoin spécifique sur Coutances.

Par ailleurs, cette année est la première mise en œuvre de la réforme qui ne permet plus aux infirmiers qui sortent de l'école de travailler en intérim. Les sociétés d'intérim n'arrivent pas à couvrir le nombre de jours demandés.

Madame OZANNE - la politique de recrutement s'est dynamisée avec un site internet rénové et une présence sur les réseaux sociaux. Le CHAB participe également à des jobs dating.

CGT - y a-t-il une meilleure maîtrise financière ?

Monsieur MANGOT - la Direction des Soins n'avait pas les ressources pour remplacer, le SIC était appelé constamment. Avec le nouveau dispositif, moins de sollicitations à l'intérim, ce qui a permis une économie de 200 000 euros.

COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 7 sur 15

CGT - et les Permutéo ?

Monsieur MANGOT - cela a déjà été évoqué lors d'un précédent diaporama, le poste de dépense est équivalent, les éléments seront redonnés.

CGT - le recours aux 12h s'est multiplié ainsi que les sous-effectifs, est-ce que l'on a une augmentation de cette part là ?

Monsieur MANGOT - il y a moins de recours à l'intérim sur les 3 premiers mois mais suite à l'absentéisme et des congés maternité qui s'additionnent, j'ai demandé l'ouverture des lignes complètes d'intérim de mai à septembre inclus.

CGT - quels sont les motifs de départ ?

Madame OZANNE - la personne est contactée afin de connaître la motivation du départ. Les motifs sont les mutations pour suivre le conjoint, pour découvrir d'autres secteurs qui n'existent pas au CHAB ou parent malade.

Monsieur MANGOT - un point est fait toutes les semaines pour les recrutements IDE.

FO - le taux d'absentéisme est de 5% pour une entreprise qui fonctionne bien. A partir de 8%, il y a une vraie problématique sur l'organisation du travail, la surcharge de travail et avec un impact sur la productivité.

FO constate que le pic d'absentéisme arrive plus tôt, avant l'été. L'absentéisme est majoré depuis l'arrêt du SIC, tous les indicateurs augmentent.

FO rappelle les propos du directeur au moment de la suppression du SIC qui affirmait que sa seule boussole serait l'augmentation de l'absentéisme.

L'absentéisme a augmenté de plus d'un point en un an et FO demande le retour du SIC ou d'un pool avec des moyens.

Monsieur MANGOT - fait remarquer que c'est une visibilité à 3 - 4 mois. Il y avait un peu de personnel sur le SIC avec beaucoup de départs et d'arrivées. Il y a un peu plus d'absentéisme au global, on reste sur des chiffres encore satisfaisants.

FO constate 1 point d'augmentation sur un an de recul et demande à la direction à partir de quel taux d'absentéisme un pas de côté sera fait.

Monsieur MANGOT - Il y a 13 millions de déficit, avec 100 % des besoins remplacés, c'est infaisable. Si on remplace tout le temps, on touche les effectifs et on diminue la masse salariale, or ce n'est pas mon objectif.

FO - donc votre option est de diminuer le capacitaire ? Le SMRG est partiellement fermé avec un manque à gagner pour le CHAB.

Monsieur MANGOT - non, la difficulté a été liée à de l'absentéisme spécifique infirmier.

FO - il serait intéressant d'indiquer le nombre de postes IDE et AS à pourvoir sur le CHAB.

COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 8 sur 15

Monsieur MANGOT - pour les IDE, il faut que l'effectif cible soit supérieur aux maquettes.

FO - l'absentéisme a des conséquences délétères sur des conditions de travail.

Monsieur MANGOT - on ne cherche qu'à recruter des IDE.

FO - si les conditions de travail ne s'améliorent pas, les nouveaux arrivants ne resteront pas.

CFDT - y a-t-il des pistes pour l'attractivité du pool RLD ?

Monsieur MANGOT - le planning du SIC était géré par Madame OZANNE, maintenant on intègre durablement le professionnel pendant 2 mois. Le cadre traite celui-ci de la même manière que les agents de son équipe.

Madame MESNAGE - la Direction des soins a mis en place avec les cadres de pôle, un fichier de compétences sur chaque pôle.

FO - note que le SIC comptait 8 IDE pour les remplacements. Le nouveau pool RLD n'en compte plus que 1.8 ETP. Pas étonnant que les collègues s'auto remplacent et se fatiguent jusqu'à l'arrêt.

CFDT - 2 IDE à 100% seront affectées sur le pool RLD ?

Madame OZANNE - oui, une promotion professionnelle qui revient et une jeune diplômée d'un autre IFSI qui intègre le CHAB au mois d'août.

CFDT - combien d'ASH sur le pool RLD ?

Madame OZANNE - une qui a le projet de partir, il faut revoir s'il y a un intérêt à maintenir des compétences ASH.

FO - il reste combien d'AS ?

Madame OZANNE - 12

FO - quel est le secteur qui fait augmenter le taux d'absentéisme car nous constatons moins d'absentéisme en MCO qu'en global CHAB ?

Monsieur MANGOT - c'est le SSIAD, avec une moyenne de 13%.

Madame MESNAGE - il y a une particularité sur le SSIAD, notamment pour Bayeux, Isigny et Colomby. On a récupéré le personnel de SMDB avec certaines professionnelles ayant des absences longues (CLM). Parmi ces personnes, 3 ont demandé à bénéficier d'une procédure de licenciement pour inaptitude médicale. Ce qui explique l'absentéisme élevé.

FO - que signifie UTD ?

COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 9 sur 15

Madame MESNAGE - c'est une position transitoire que l'on maintient, en attendant qu'il y ait une décision du Conseil Médical. C'est une position de demi-traitement lorsque la personne a épuisé ses droits à maladie, cela donne lieu à cotisations retraite. Ce n'est pas une position statutaire.

CGT - avez-vous pensé au vieillissement des agents ?

Monsieur MANGOT - les postes sont majoritairement sollicités physiquement, les soignants à partir de 40-45 ans rencontrent des troubles musculosquelettiques et c'est compliqué. C'est un point de vigilance réel. On accompagne les professionnels avec des reconversions et l'acquisition de nouveaux diplômes.

Madame MESNAGE - en CAMA une cartographie d'une vingtaine de postes adaptés a été faite. On souhaite que les agents, en fonction de l'évolution de leur pathologie, n'y restent pas jusqu'à la fin de leur carrière, pour en faire bénéficier d'autres personnes.

Il y a le dispositif de Période Préparatoire au Reclassement (PPR), actuellement 3 AS-ASH bénéficient d'un accompagnement à la reconversion avec des stages dans les services en vue d'un changement de métier. Ce sont des personnes destinées à devenir secrétaire médicale ou agent d'accueil.

Ce dispositif ne peut être mis en œuvre pour les contractuels.

II. Points des organisations syndicales

Syndicat FO

1. Approbation des procès-verbaux des CSE précédents - sujet évoqué.

Madame MESNAGE - souhaite parler des réponses écrites qui ont été adressées, une nouvelle procédure est lancée qui consiste à répondre aux membres avant l'instance, à l'aide de fiches.

2. Délibération sur la procédure de recueil et traitement des alertes dans le cadre des lois de protection des lanceurs d'alerte.

FO - la direction avait affirmé sa volonté de traiter ce sujet à la suite du plan d'égalité hommes/femmes. FO rappelle que c'est une obligation légale et affirme l'importance de traiter ce sujet pour protéger les agents lanceurs d'alerte.

Madame MESNAGE - le décret de 2022 oblige les établissements à mettre en place une procédure de recueil et de traitement émis par les lanceurs d'alerte, avec un canal de réception identifié et dans les 3 mois, une réponse.

La procédure n'a pas été mise en place car l'établissement a priorisé la procédure de recueil des signalements de violences. Cette procédure sera finalisée d'ici la rentrée.

FO demande un groupe de travail pour préparer ce sujet et rappelle que cela devra, selon le même décret, être présenté pour avis au CSE.

3. Délibération sur l'organisation du CSAPA.

FO - la nouvelle organisation a été présentée au Conseil de Surveillance et à la CME. Il y a un certain nombre de postes en création avec de nouvelles organisations de travail pour les agents. Une délibération du CSE est obligatoire et rien ne nous est présenté alors que cela a été fait pour les deux autres instances.

COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 10 sur 15

Monsieur MANGOT - souhaite présenter un produit fini, ce sont les objectifs qui ont été présentés au Conseil de Surveillance et à la CME. Le recrutement de la cadre est récent.

Madame MESNAGE - on a encore des crédits, on va recruter prochainement un éducateur spécialisé. On vous expliquera comment fonctionnera cette structure.

4. Retour de l'évaluation programmée de la nouvelle organisation des secrétariats médicaux à 6 mois.

FO - A l'occasion d'une tournée de service, le retour que FO a obtenu des secrétaires est en totale contradiction avec ce qui a été rapporté par écrit par Madame Lacroix. Contrairement au monde idéal décrit, les collègues nous font part de beaucoup de difficultés : l'absence de remplacements pendant les vacances qui augmente la charge de travail et entraîne une désorganisation, de nombreux dysfonctionnements avec Doctolib, la connaissance de dernière minute de leur affectation sur le pool de remplacement, des difficultés pour poser des congés, RTT et les ASA enfants malades.

Madame MESNAGE - Madame LACROIX connaît parfaitement les règles puisqu'elle gère par ailleurs le temps de travail dans l'établissement.

FO répond que c'est d'autant plus problématique puisqu'elle connaît les règles et ne les applique pas. De nombreuses secrétaires réclament des ASA et souvent on leur attribue une RTT. L'ASA ne peut être refusée que pour nécessité de service or si une RTT est possible, c'est qu'il n'existe pas de nécessité de service. La pose de jours sur CET semble aussi poser problème.

Madame MESNAGE - c'est normal, le CET est très limité et uniquement si on ne peut pas poser ses RTT et CA dans l'année. Le pool de remplacement a été augmenté de 2 à 2,5 secrétaires fin 2024. Il intervient pour maintenir le délai de 8 jours pour les comptes rendus de consultations externes. Madame MESNAGE va vérifier ce qui est dit.

FO- Les effectifs ont diminué deux fois de suite au global. Il y a les mêmes soucis rencontrés en psychiatrie avec la même origine de diminution des effectifs.

Madame MESNAGE - une personne en PPR va prendre un poste à mi-temps avant l'été.

5. Point sur le prix de vente du GCS blanchisserie et sur le coût de sa fermeture pour le CHAB dans le cadre de la sincérité des comptes.

FO - Nous avons abordé ce sujet en Conseil de Surveillance, FO s'étonne que la direction chiffre le coût global de la fermeture du GCS pour le CHAB sans connaître le prix de vente. Le CHAB est un des administrateurs du GCS.

Monsieur MANGOT - le premier coût estimé inclut la part du remboursement de l'emprunt, les pénalités et les coûts RH. Les données viennent de l'administrateur, le coût de la fermeture est estimé à environ 240 000 euros.

Madame MESNAGE - il y a une AG le 20 juin, actuellement la DRH calcule en ce moment les dépenses RH : indemnités de chômage, de ruptures conventionnelles, sureffectifs.... Le détail sera présenté en septembre au CSE.



COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 11 sur 15

FO - dans le coût présenté en Conseil de Surveillance, il n'y a que le coût calculé du chômage et des indemnités sans tenir compte de ce que l'on doit ?

Monsieur MANGOT - on vous présentera en septembre, le détail, lors du Conseil de Surveillance. Le coût exact de la sortie du CHAB du GCS.

6. Point sur l'absentéisme actuel au CHAB, sur les remplacements, sur les effectifs officiels du nouveau pool RLD et présentation de leurs conséquences - Point traité.

7. Point sur la communication du CHAB (informations données aux agents).

Madame MESNAGE - demande de préciser la question.

FO - les informations données aux agents posent question, elles sont parfois peu utiles ou transmises par des canaux sur un choix qui semble aléatoire voire inapproprié, parfois mensongères. Sur Bluemedi, par exemple, est consultable un rapport de réunion de cadres de pôle du 18 mars 2025, contenant des informations inexacts sur les positions FO. Par ailleurs, FO émet des doutes sur l'utilisation de la fiche de paie comme canal de communication, pourquoi ne pas utiliser la note de service ?

Madame MESNAGE - cela va s'arrêter, à partir de la rentrée car les fiches de paie seront dématérialisées avec la mise en place d'un coffre-fort numérique pour les employés.

FO demande que à minima les propos et positions tenues en instance de FO ne soient pas déformées et propagées par des canaux institutionnels.

8. Point sur l'organisation des élections CSIRMT

Lors du CSE de mars 2025, FO a notifié à la direction un retard important dans l'organisation des élections CSIRMT obligatoire tous les 4 ans. Elles auraient dû avoir lieu fin 2023. Dans un compte-rendu CSIMRT, la directrice des soins avait répondu que ce retard était lié à la certification puis à l'absence de marché GHT pour le vote électronique. Lors de notre audience régionale, l'ARS a signifié à FO que le CHAB avait toute capacité à organiser un vote papier. Depuis, les élections ont eu lieu à l'EPSM du 22 au 24 avril avec le prestataire GEDIVOTE. FO indique qu'un marché GHT doit donc exister et demande de nouveau l'organisation d'élection de toute urgence.

Madame RIVAT-CACLARD - le CHAB n'a pas pu bénéficier du marché, un travail est en cours avec un nouveau prestataire (Voxaly), les élections seront prévues pour fin septembre-octobre en format dématérialisé.

9. Point sur l'avancée des décisions du CHAB sur la problématique du stationnement.

FO demande comment avancent les différents sujets concernant le stationnement CHAB suite aux préconisations votées en F3SCT.

Monsieur MANGOT - les travaux des parkings P2-P3, initialement prévus du 4 au 11 juin, sont retardés. Un délai d'instruction supplémentaire de 2 mois est imposé par les Bâtiments de France car c'est un secteur sauvegardé.

164 places sont disponibles sur Champ Fleury, il y a un premier sujet sur les places que peut faire la mairie en proximité du bâtiment. Une étude de faisabilité est en cours pour le projet de reconstruction de l'EHPAD, avec une contrainte technique d'une distance minimale de 2 mètres entre le parking et la façade.

COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 12 sur 15

FO reconnaît l'intérêt de rouvrir ces places supplémentaires mais rappelle la dangerosité liée au manque de visibilité sur cette sortie. Si les places sont de nouveau autorisées, un miroir doit être installé. Le miroir est-il en place ?

Madame RUIZ - non.

FO insiste et rappelle qu'un accident grave s'est déjà produit à cet endroit, ce qui avait conduit à la suppression de ces places.

10. Questions diverses.

FO - une visite inopinée de l'ARS a eu lieu récemment à la MAS, il semble que les cadres étaient absents ou indisponibles. Quels sont les constatations de l'ARS ?

Monsieur MANGOT - la MAS a été contrôlée de manière inopinée, 6 professionnels de l'ARS sont venus. La visite a eu lieu avec Monsieur LE BLAY et Madame NOURRY.

FO - souligne que Madame NOURRY et Monsieur LEBLAY étaient absents.

Madame MESNAGE - précise qu'elle était en télétravail, elle est revenue suite à l'appel de Monsieur LE BLAY.

Monsieur MANGOT - deux injonctions sont formulées, la sécurisation des produits (crème solaire laissée accessible, produits d'entretien à sécuriser) et non-conformité du chariot d'urgence (absence de numéro de scellés, patch périmé, ampoules manquantes). Ce sont les mesures à corriger mais le courrier d'injonction n'est toujours pas reçu.

Madame RIVAT-CACLARD - la mise en conformité du chariot d'urgence a été réalisée en priorité.

Madame MESNAGE - à ce jour, le courrier d'injonction n'a pas été adressé. Par contre, beaucoup de documents ont été demandés pour transmission sur la plateforme dédiée.

Syndicat CGT

1. Point sur la démarche Eco Responsable du CHAB

Madame RUIZ - le travail est en cours ainsi que plusieurs actions Green Bloc, HP flottante, Reprise COPII DD et reprise groupe déchets.

CGT - quelles actions sont menées pour les radiateurs anciens ?

Madame RUIZ - l'action est déjà menée avec la période de chauffe (fin septembre à mi-mai). Un système de sonde a été installé, pour envoi du chauffage nécessaire en fonction de la température extérieure. Sur d'autres secteurs, installation de robinets thermostatiques.

CGT - certains radiateurs ne fonctionnent pas, par manque d'entretien.

A été interpellé sur les lits qui ont été mis sur les quais pour les jeter. C'est une grosse problématique car il n'y a plus de pièces de rechange. Les vérins sur les lits coûtent 300 euros et ne sont pas récupérés.



COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 13 sur 15

Madame RUIZ - les collègues voient quelles sont les pièces à récupérer.

CGT - les sommiers, matelas et vérins peuvent être récupérés.

Madame BONAFOUS - c'est un travail qui doit être mené avec les services de soins.

CGT - comment cela se passe pour les déchets dans les services ?

Madame BONAFOUS - encore en attente sur les biodéchets avec le GHT et les prestataires. Les bacs ne sont pas disponibles.

CGT - qu'en est-il pour le parc automobile ?

Madame BONAFOUS - un projet d'électrification du parc automobile est en cours. On recherche un logiciel de réservation des véhicules plus adapté que l'outil actuel. Les coûts de maintenance des véhicules actuels sont analysés. Madame BONAFOUS précise que de nombreux véhicules sont en location.

2. Point sur les lits d'afflux

CGT - les lits d'afflux sont en cours de recensement ?

Madame BONAFOUS - ils sont recensés mais la difficulté est le stockage sur Nesmond. Un travail est en cours avec Madame DESCRETTES.

3. Date d'ouverture des consultations externes ?

Madame RUIZ - les travaux ont repris, l'ouverture est prévue le 18 septembre 2025.

4. Point sur le droit au télétravail

Madame MESNAGE - au moment du COVID, un cadre général du télétravail a été mis en place provisoirement. Un protocole devrait exister. Un projet a été soumis mais les organisations syndicales n'ont pas souhaité l'examiner.

Actuellement, 53 agents bénéficient du télétravail (assistantes sociales, AMA, agents administratifs, attachés d'administration hospitalière, cadres, cadres de santé, DIM, contrôleur de gestion, personnel DRH, orthophoniste).

Les décisions prévoient 1 à 2 journées par mois maximum de télétravail.

5. Précisions sur l'organisation estivale au SMR Gériatrique

CGT - le service a dû être temporairement fermé, cette situation a créé des tensions parmi le personnel.

Monsieur MANGOT - suite à la note de M. FERRENDIER, il aurait pu être demandé aux professionnels d'aller sur le pôle MCO.

CGT - plusieurs IDE craignaient d'aller sur le pôle MCO.

Madame MESNAGE - cela n'a pas été le cas.

CGT - rappelle que le service a été fermé sans que la direction ne soit informée.

COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 14 sur 15

Monsieur MANGOT - il a été rappelé au chef de pôle que la fermeture d'un service relève du directeur.

Syndicat CFDT

1. Point sur la situation dégradée au SMR Gériatrique. Causes et impacts, interventions du pool RLD.

CFDT - la note d'information en lien avec le SMR n'est pas explicite, l'absentéisme paramédical a conduit à la fermeture du service. Il est indiqué que c'est lié aux congés maternité, pourquoi cela n'a pas été anticipé ?

Monsieur MANGOT - la décision a été prise au mois d'avril à cause des difficultés de recrutement, notamment par le biais de l'intérim et Permétuo. Il y avait également un absentéisme médical.

CFDT - la réouverture est prévue pour le 20 juillet, l'effectif médical le permettra ?

Monsieur MANGOT - oui

CFDT - on a rencontré le cadre du service, plusieurs demandes ont été formulées. Transformation de la salle des familles en salle de réunion, besoin de temps dédié pour la démarche qualité et l'augmentation du temps d'ergothérapeute, soit 1 ETP.

Madame RIVAT-CACLARD - il n'y a que 30 lits sur le SMR. Il est vrai qu'une journée n'est pas suffisante. Il a été fait en sorte de la regrouper sur le pôle Champ Fleury en totalité, les temps de déplacement sont réduits.

2. Projet de restructuration de Champ Fleury et son financement auprès du Conseil Départemental.

Monsieur MANGOT - le projet avance bien, une assistance à maîtrise d'œuvre est venue nous aider.

Le projet bénéficie d'un financement de 5 millions de l'ARS et 5 millions du Conseil Départemental.

Les premières estimations s'élevaient à 24 et 22 millions, ce qui était incompatible avec le budget disponible.

La nouvelle proposition comprend 4 unités de 29 lits avec des chambres individuelles, la construction en 2 phases d'un bâtiment neuf et le réaménagement du bâtiment existant.

Le projet a été transmis au Conseil Départemental, l'objectif est de lancer le concours d'architecture au début de l'automne.

Les chambres seront toutes individuelles avec salle de bains privative, respectant les normes écoresponsables de construction.

3. Quels sont les axes d'amélioration de stationnement apportés par la mairie, suite au Conseil Municipal ?

Monsieur MANGOT - On a récupéré 18 places en zone bleue, place du Québec. Il va y avoir une extension du parking d'Ornano avec 74 places supplémentaires (gratuit de 20h à 8h). 35 nouvelles places sur le parking Gauquelin et 7 places supplémentaires rue Saint Exupère. Également l'aménagement de places PMR devant l'entrée de l'hôpital.

Les projets internes prévus sont la restructuration du parking P1 destiné prioritairement aux patients de consultations externes. Le réaménagement des parkings P2 et P3 pour un coût de 80 000 euros.



COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT

COMPTE-RENDU DE REUNION

Page 15 sur 15

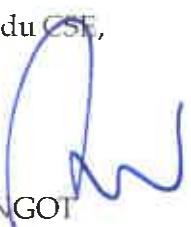
La séance est levée à 11h50.

Le secrétaire du CSE,



Rodolphe GOSSELIN

Le Président du CSE,



Vincent MANGOT

